

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES PISCINES DE GRAND LIEU COMMUNAUTE (AQUA 9 ET GRAND 9)

Les présentes conditions générales de Vente régissent les rapports entre Grand Lieu Communauté et les utilisateurs bénéficiaires de prestations aquatiques, au sein des piscines du territoire. L'acquiescement du tarif de l'activité valide l'inscription et implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de ventes telles qu'énoncées ci-après :

1 – L'offre d'activités :

Le Centre Aquatique Le Grand 9 de Grand Lieu Communauté propose une offre qui se décline ainsi :

- La baignade libre, proposée sur les temps d'ouverture des piscines au public. La durée de validité des abonnements est précisée dans la délibération du Conseil Communautaire.
- Des cours de natation adultes et enfants sur inscription pendant la saison sportive, à raison d'une séance par semaine, excepté pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes), les jours fériés, et lors d'éventuelles fermetures techniques. La durée de validité de ces séances est précisée dans la délibération du Conseil Communautaire.
- Des activités d'aquasports (aquagym, aquatonic, aquabiking, aqua jogging) sur inscription pendant la saison sportive, à raison d'une séance par semaine, excepté pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes), les jours fériés, et lors d'éventuelles fermetures techniques. La durée de validité de ces séances est précisée dans la délibération du Conseil Communautaire.
- Des activités d'aquasports (aquagym, aquatonic, aquabiking, aqua jogging) sur réservation en ligne, à raison de 4 séances par semaine maximum, excepté les jours fériés, et lors d'éventuelles fermetures techniques.
- Les plannings d'inscription seront ouverts à la réservation entre chaque période de vacances scolaire de la zone B (académie de Nantes). La durée de validité de ces séances est précisée dans la délibération du Conseil Communautaire.

Les évènements calendaires (jours fériés et vacances scolaires) sont à vérifier par les usagers.

Les dates de vidange et les éventuelles fermetures techniques seront communiquées par mail aux usagers et par voie d'affichage.

2 – Tarification, durée de validité et modalités de paiement :

Les tarifs sont appliqués en référence à la délibération du Conseil Communautaire, ils sont fermes et s'entendent net en euros.

Le règlement peut être fait à l'accueil pendant les horaires d'ouverture ou en ligne via le site de Grand Lieu Communauté : www.grandlieu.fr

Les modalités de paiement des différents tarifs sont définies par la délibération du Conseil Communautaire. Le paiement en 3 fois sera possible après fourniture obligatoire d'un RIB pour activer la démarche (pas de chèque ni d'espèces). Les prélèvements automatiques seront établis sur 3 mois à partir de la date d'inscription.

La durée de validité de ces prestations est précisée dans la délibération du Conseil Communautaire.

En cas de perte ou de vol du badge d'accès de l'utilisateur, un nouveau badge devra être demandé auprès de l'accueil et sera facturé au tarif en vigueur. Aucun remboursement ne sera effectué si l'ancien badge venait à être retrouvé.

3 – Inscriptions aux activités :

Les inscriptions annuelles sont réalisées avant le début de la saison sportive sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Les dates sont indiquées aux usagers sur le site internet de Grand Lieu Communauté ainsi que sur les documents d'informations et d'affichage.

Pour une première inscription en école de natation, une évaluation de niveau gratuite devra être faite au préalable.

Les inscriptions aux activités aquatiques à la séance se font en ligne, toute l'année, dans la limite des places disponibles pour la période en cours et avec un paiement avant la séance. Les utilisateurs inscrits à la séance, peuvent se désister en ligne dans un délai minimum de 3h, avant l'heure de début du cours. Le cas échéant, le cours sera débité.

4 – Changements, reports et annulation de cours :

Aucun report, changement ou remboursement de cours ne sera effectué en cas d'absence ponctuelle.

Les changements définitifs de créneau se feront en fonction des places encore disponibles, pour les abonnements annuels.

En cas d'annulation d'un cours par la direction du Centre Aquatique, la séance pourra si possible, être reportée sur un autre horaire.

Les utilisateurs inscrits à la séance, peuvent se désister en ligne dans un délai minimum de 3h, avant l'heure de début du cours. Le cas échéant le cours sera débité.

5 – Demandes de remboursement :

Un remboursement pourra être demandé :

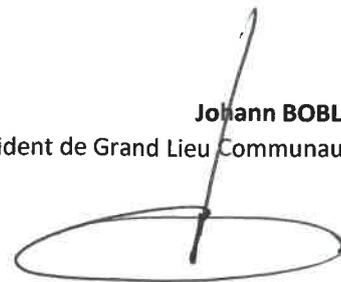
- en cas de dispense sportive d'au moins 3 mois consécutifs : sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une impossibilité de la pratique sportive.
- suite à une mutation professionnelle : sur présentation d'un justificatif.

Le remboursement étant effectué par virement bancaire, un RIB valide devra être joint à toute demande.

Le remboursement sera calculé au prorata du nombre de séances non réalisées.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de changement de cours (créneau horaire, activité, ...).

Johann BOBLIN
Président de Grand Lieu Communauté

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and ends in a horizontal oval at the bottom.